

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 957

1^{er} avril 2016

SOMMAIRE

Ananya One S.à r.l.	45934	Phorium S.A.-SPF	45911
ASP Scytl Holdings Luxembourg S.à r.l.	45920	PLlu S.A.	45913
Favres Development S.A.	45931	PT Alternatives SICAV-FIS S.A.	45907
Ignition Management I S.A.	45890	PwC's Accelerator	45911
IRAF Tami VII	45923	Reedo Luxembourg S.à r.l.	45908
Lancaster Coinvestors A S.à r.l.	45920	Self-ArtWorks.com	45936
MCP-MIC III S.à r.l.	45915	Sheet Anchor LuxHoldCo S.à r.l.	45908
MCP-Pharmetics III S. à r.l.	45916	Sheet Anchor Properties France S.à r.l.	45909
MENA Data Holding S.à. r.l.	45916	Silver Moss C Retail 2014 S.à r.l.	45909
Metaform S.à r.l.	45915	Skip Roaming S.A.	45936
Micaboul Holding S.A.	45913	Sky Investment Holdco S.à r.l.	45909
Mobile Clearinghouse Network	45913	Sky Investment Topco S.à r.l.	45910
Movement Plus Aktiv	45915	SL Bielefeld Capital S.à r.l.	45918
Novelia Senior Services S.A.	45914	SpiritVoucher Handlings S.A.	45917
NT Network Services, LLC, S.C.S.	45914	Starlight S.à r.l.	45917
Oaklet S.A.	45914	Stingray Investment S.à r.l.	45917
OpenWay Software S.A.	45916	Walrus	45918
Orion Engineered Carbons Finance & Co. S.C.A.	45910	Washington Immo S.A.	45918
Partners Group Avatar Holdings S.à r.l.	45910	Wellness Advisor Development S.A.	45918
Pfizer Luxco Holdings Sàrl	45912	West Fields Consolidated S.A., SPF	45919
Pfizer Precision Holdings Sàrl	45912	Wiberia Capital S.à r.l.	45919
PHM Holdco 16 S.à r.l.	45912	XTØ International S.A.	45919

Ignition Management 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 203.021.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-third day of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Ignition LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02), having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190535,

here represented by Maître Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 21 December 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Ignition Management 1 S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-eight thousand three hundred forty euro (EUR 158,340.-) divided into:

- three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A1 shares (the “Class A1 Shares”);
 - three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A2 shares (the “Class A2 Shares”);
 - three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A3 shares (the “Class A3 Shares”);
 - three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A4 shares (the “Class A4 Shares”);
 - ten thousand (10,000) class B1 shares (the “Class B1 Shares”);
 - ten thousand (10,000) class B2 shares (the “Class B2 Shares”);
 - ten thousand (10,000) class B3 shares (the “Class B3 Shares”);
 - ten thousand (10,000) class B4 shares (the “Class B4 Shares”); And
 - three hundred ten thousand (310,000) class C shares (the “Class C Shares”),
- with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up.

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares and the Class A4 Shares are hereafter collectively referred to as the “Class A Shares”.

The Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares and the Class B4 Shares are hereafter collectively referred to as the “Class B Shares”.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are hereafter collectively referred to as the “shares”.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into nineteen million four hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen (19,473,917) Class A1 Shares, nineteen million four hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen (19,473,917) Class A2 Shares, nineteen million four hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen (19,473,917) Class A3 Shares, nineteen million four hundred seventy-three thousand nine hundred seventeen (19,473,917) Class A4 Shares, six hundred thirty-one thousand five hundred fifty-two (631,552) Class B1 Shares, six hundred thirty-one thousand five hundred fifty-two (631,552) Class B2 Shares, six hundred thirty-

one thousand five hundred fifty-two (631,552) Class B3 Shares, six hundred thirty-one thousand five hundred fifty-two (631,552) Class B4 Shares and nineteen million five hundred seventy-eight thousand one hundred twenty-four (19,578,124) Class C Shares. Each authorised share has a nominal value of ten cent (EUR 0.10).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the second Friday of June at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one

half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) firstly, to the Class B Shares until their holders shall have received from the Company a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount corresponding, for each Class B Share, to the sum of (i) ten per cent (10%) calculated on actual number of days over a year of three hundred sixty (360) days on the total contribution (including any share premium) made to the Company to subscribe for the relevant Class B Share (the "Yearly Preferred Dividend"), and (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend;

(b) secondly, the Class C Shares shall entitle, on a pro rata basis, to a dividend in an amount of the initial subscription price of such Class C Shares (including nominal value and share premium (if any));

(c) thirdly, to the Class A Shares, on a pro rata basis, of the remainder of any dividend distribution,

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, Ignition LuxCo S.à r.l. (the “Shareholder”), represented as stated above, declared to subscribe to:

- three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A1 shares;
- three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A2 shares;
- three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A3 shares;
- three hundred eight thousand three hundred fifty (308,350) class A4 shares;
- ten thousand (10,000) class B1 shares;
- ten thousand (10,000) class B2 shares;
- ten thousand (10,000) class B3 shares;
- ten thousand (10,000) class B4 shares; and
- three hundred ten thousand (310,000) class C shares,

with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each, with payment of a share premium in a total amount of two million seven hundred thirty-nine thousand four hundred sixty euro (EUR 2,739,460.-), which will be paid up by way of a contribution in kind (the “Contribution in Kind”) consisting of one million two hundred thirty-three thousand four hundred (1,233,400) class A shares and forty thousand (40,000) class B shares, with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each, held by the Shareholder in Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200463.

The Contribution in Kind represents a value in an aggregate amount of two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred euro (EUR 2,897,800.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there are no restrictions or limitations to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company and that valid instructions have been given to make all notifications, registrations or carry out other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, and signed by Ch. SCHMITT on 23 December 2015, wherein the Contribution in Kind is described and valued (the “Report”).

The Shareholder produced the Report, the conclusions of which read as follows:

“Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and the share premium to be issued as consideration.”

The Contribution in Kind will be allocated at as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Share premium	Amount paid-in
Ignition Luxco S.à r.l.	EUR 123,340.-	308,350 class A1 shares	EUR 2,343,460.-	EUR 2,466,800.-
		308,350 class A2 shares		
		308,350 class A3 shares		
		308,350 class A4 shares		
		EUR 4,000.-		
	10,000 class B2 shares			
	10,000 class B3 shares			
	10,000 class B4 shares			
	EUR 31,000.-	310,000 class C shares	EUR 0.-	EUR 31,000.-
Total:	EUR 158,340.-	308,350 class A1 shares	EUR 2,739,460.-	EUR 2,897,800.-
		308,350 class A2 shares		
		308,350 class A3 shares		
		308,350 class A4 shares		
		10,000 class B1 shares		
		10,000 class B2 shares		
		10,000 class B3 shares		
		10,000 class B4 shares		
		310,000 class C shares		

The Contribution in Kind representing a value in an aggregate amount of two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred euro (EUR 2,897,800.-) was thus made to the Company, evidence thereof having been submitted to the

undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2021:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum, the Netherlands, director, residing at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class A Director;
- Mr Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Köln, Germany, with business address at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class A Director;
- Mr Mats Eklund, born on 3 July 1972 in Skara, Sweden, with professional address at 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Director; and
- Mr Antonis Tzanetis, born on 16 June 1978 in Athens, Greece, with professional address at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, as Class B Director.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of approved statutory auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

KPMG Luxembourg, a société cooperative governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Ignition LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et deux cents (EUR 12.500,02), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190535,

ici représentée par Maître Cathernie Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Ignition Management 1 S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent cinquante huit mille trois cent quarante euros (EUR 158.340,-) divisé en:

- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»);
- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»);
- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»);
- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»);
- dix mille (10.000) actions de catégorie B1 (les «Actions de Catégorie B1»);
- dix mille (10.000) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B2»);
- dix mille (10.000) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B3»);
- dix mille (10.000) actions de catégorie B4 (les «Actions de Catégorie B4»); et
- trois cent dix mille (310.000) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»),
ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie A2, les Actions de Catégorie A3 et les Actions de Catégorie A4 sont ci-après collectivement dénommées les «Actions de Catégorie A».

Les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie B2, les Actions de Catégorie B3 et les Actions de Catégorie B4 sont ci-après collectivement dénommées les «Actions de Catégorie B».

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont ci-après collectivement dénommées les «actions».

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en dix-neuf millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept (19.473.917) Actions de Catégorie A1, dix-neuf millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept (19.473.917) Actions de Catégorie A2, dix-neuf millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept (19.473.917) Actions de Catégorie A3, dix-neuf millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent dix-sept (19.473.917) Actions de Catégorie A4, six cent trente et un mille cinq cent cinquante-deux (631.552) Actions de Catégorie B1, six cent trente et un mille cinq cent cinquante-deux (631.552) Actions de Catégorie B2, six cent trente et un mille cinq cent cinquante-deux (631.552) Actions de Catégorie B3, six cent trente et un mille cinq cent cinquante-deux (631.552) Actions de Catégorie B4 et dix-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent vingt-quatre (19.578.124) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (l'«Administrateur de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (l'«Administrateur de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un (1) membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi de juin à 14:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, aux Actions de Catégorie B jusqu'à ce que leurs détenteurs aient reçu de la Société un dividende cumulatif préférentiel (le «Dividende Préférentiel») d'un montant correspondant, pour chaque Action de Catégorie B, à la somme de (i) dix pourcent (10%) de la contribution totale (comprenant la prime d'émission) faite à la Société pour la souscription des Actions de Catégorie B concernées, calculés sur la base du nombre actuel de jours sur une année de trois cent soixante (360) jours (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (ii) tout précédent Dividende Préférentiel Annuel accumulé mais non distribué;

(b) deuxièmement, les Actions de Catégorie C donneront droit au prorata à un dividende d'un montant égal au prix de souscription initial desdites Actions de Catégorie C (comprenant la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant));

(c) troisièmement, aux Actions de Catégorie A, au prorata du reste de toute distribution de dividende,

étant entendu qu'à la fin de chaque exercice comptable, en l'absence de profits distribuables ou dans l'hypothèse de non distribution des dividendes lors dudit exercice comptable, le Dividende Préférentiel sera accumulé et distribué aux détenteurs d'Actions de Catégorie B lors de la distribution de dividende suivante selon les modalités prévues dans la partie (a) susmentionnées.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux actionnaires pour le remboursement de la valeur nominale de leurs actions dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant donc été enregistrés par le notaire, Ignition LuxCo S.à r.l. (l'«Actionnaire»), représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A1;
- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A2;
- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A3;

- trois cent huit mille trois cent cinquante (308.350) actions de catégorie A4;
- dix mille (10.000) actions de catégorie B1;
- dix mille (10.000) actions de catégorie B2;
- dix mille (10.000) actions de catégorie B3;
- dix mille (10.000) actions de catégorie B4; et
- trois cent dix mille (310.000) actions de catégorie C,

d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions sept cent trente-neuf mille quatre cent soixante euros (EUR 2.739.460,-), qui seront libérées par voie d'un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en un million deux cent trente-trois mille quatre cents (1.233.400) actions de catégorie A et quarante mille (40.000) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, détenues par l'Actionnaire dans Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200463.

L'Apport en Nature représente une valeur d'un montant global de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents euros (EUR 2.897.800,-).

Preuve de la propriété par l'Actionnaire de l'Apport en Nature en a été faite au notaire soussigné.

L'Actionnaire déclare que l'Apport en Nature est libre de tout gage ou privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il n'y a aucune restriction ni limitation au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valides ont été données afin d'effectuer toutes les notifications, enregistrements ou réaliser toutes les autres formalités nécessaires afin de réaliser un transfert valide de l'Apport en Nature à la Société.

L'Actionnaire a indiqué ensuite qu'un rapport a été établi par KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, et signé par Ch. SCHMITT le 23 décembre 2015 dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

L'Actionnaire a produit le Rapport, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

L'Apport en Nature sera alloué comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Prime d'émission	Montant libéré
Ignition Luxco S.à r.l. . . .	EUR 123.340,-	308.350 actions de catégorie A1	EUR 2.343.460,-	EUR 2.466.800,-
		308.350 actions de catégorie A2		
		308.350 actions de catégorie A3		
		308.350 actions de catégorie A4		
	EUR 4.000,-	10.000 actions de catégorie B1	EUR 396.000,-	EUR 400.000,-
		10.000 actions de catégorie B2		
		10.000 actions de catégorie B3		
		10.000 actions de catégorie B4		
	EUR 31.000,-	310.000 actions de catégorie C	EUR 0,-	EUR 31.000,-
	Total:	EUR 158.340,-	308.350 actions de catégorie A1 308.350 actions de catégorie A2 308.350 actions de catégorie A3 308.350 actions de catégorie A4 10.000 actions de catégorie B1 10.000 actions de catégorie B2 10.000 actions de catégorie B3 10.000 actions de catégorie B4 310.000 actions de catégorie C	EUR 2.739.460,-

L'Apport en Nature représentant une valeur d'un montant global de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents euros (EUR 2.897.800,-) a donc été fait à la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum, Pays Bas, administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- Monsieur Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Cologne, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, né le 3 juillet 1972 à Skara, Suède, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur de Catégorie B; et

- Monsieur Antonis Tzanetis, né le 16 juin 1978 à Athènes, Grèce, ayant sa résidence professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des réviseurs d'entreprises agréés et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017:

KPMG Luxembourg, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 31 décembre 2015. GAC/2015/12058. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008355/979.

(160008020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

PT Alternatives SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 175.651.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Aktionärsversammlung vom 01.04.2015

Am 01. April 2015 um 12.00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Verwaltungsratsmandat von Herrn Dr. Detlef Mertens wird für ein weiteres Jahr verlängert und endet mit der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Aktionärsversammlung der Aktionäre.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG Luxembourg, Société Coopérative, wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Aktionärsversammlung der Aktionäre verlängert.

Auszug aus dem Alleingesellschafterbeschluss vom 17.12.2015 der PT-Alternatives SICAV-FIS S.A.

Am 17. Dezember 2015 fasst der Alleingesellschafter der

PT-Alternatives SICAV-FIS S.A. („die Gesellschaft“) den folgenden Beschluss:

Herr Ronny Wagner, berufsansässig in 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, wird anstelle von Herr Hermann Knödgen bis zur Jahresgesellschafterversammlung, die im Jahre 2016 abgehalten wird, bestellt.

Herr Markus Weimann, berufsansässig in 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, wird anstelle von Frau Sabine Büchel bis zur Jahresgesellschafterversammlung, die im Jahre 2016 abgehalten wird, bestellt.

Luxembourg, den 11.01.2016.

PT-Alternatives SICAV-FIS S.A.

Référence de publication: 2016056229/23.

(160016083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Reedo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 191.469.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts des actionnaires du 14 janvier 2016 que:

Reedo (Hong Kong) Limited ayant son siège social au 249-253 Des Vœux Road Central, bâtiment Tung Ning Building, étage 9/F, Hong Kong, Chine, enregistrée au Registre de commerce en Chine au numéro 2097308, a cédé ses 12.500 parts sociales de la Société Reedo Luxembourg S.A R.L. à l'associé Vast Win Holdings Limited, ayant son siège social au 249-253 Des Vœux Road Central, bâtiment Tung Ning Building, étage 9/F, Hong Kong, Chine, enregistrée au Registre de commerce en Chine au numéro 1617489.

Suite à ce transfert, l'associé Vast Win Holdings Limited détient les 12.500 parts de la Société Reedo Luxembourg S.A R.L., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2016056233/20.

(160015160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Sheet Anchor LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.791.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Adrian Brindley, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet au 18 décembre 2015.

- M. Christopher Tranter, né à Wolverhampton (Royaume-Uni) le 17 octobre 1957, avec adresse professionnelle à LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, DY6 7NA West Midlands, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 18 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Madame Virginia Strelen, gérant A;

- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;

- Monsieur Maxime Giraud, gérant B; et

- Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016056270/21.

(160015404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Sheet Anchor Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.276.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Adrian Brindley, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet au 18 décembre 2015.

- M. Christopher Tranter, né à Wolverhampton (Royaume-Uni) le 17 octobre 1957, avec adresse professionnelle à LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, DY6 7NA West Midlands, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 18 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit::

- Madame Virginia Strelen, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;
- Monsieur Maxime Giraud, gérant B; et
- Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016056271/21.

(160015403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Silver Moss C Retail 2014 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 16.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.830.

Il est notifié qu'en date du 15 janvier 2016 la Société a pris la décision suivante:

- de la démission de Monsieur Mohamed Ahmed Darwish Karam AlQubaisi en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Sultan Omran Sultan Matar AlHallami, né le 5 novembre 1986 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée indéterminée ;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant;
- M. Robert van 't Hoeft, gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, gérant;
- M. Mohamed Mahash Saeed Salem AlHameli, gérant;
- M. Sultan Omran Sultan Matar AlHallami, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Moss C Retail 2014 S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2016056273/25.

(160015817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Sky Investment Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.582.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2015 que la Société BRE/Management 8 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management Europe DE S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.008, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 23 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management Europe DE S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016056277/20.

(160015814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Sky Investment Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.578.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2015 que la Société BRE/Management 8 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management Europe DE S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.008, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 23 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management Europe DE S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016056279/20.

(160015057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Orion Engineered Carbons Finance & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.742.

—
EXTRAIT

En date du 12 janvier 2016, les associés de la Société ont pris la décision suivante:

Le mandat de Ernst & Young Luxembourg dont le siège social est désormais au 35e Avenue John F. Kennedy, L-2855 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, est renouvelé et expirera à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056174/14.

(160015886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Partners Group Avatar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.244.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 31 décembre 2015

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 31 décembre 2015, Partners Group (Guernsey) Limited a transféré la totalité de ses parts sociales d'une valeur de 1 euro chacune à Partners Group Aurora Access, L.P., une *limited partners-*

hip , existante sous les lois du Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Ecosse sous le numéro SL017789, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edimbourg, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016056186/17.

(160015275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Phorium S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 175.381.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale lors d'une réunion tenue en date du 17 septembre 2015 que:

- Le mandat de Monsieur Max GALOWICH a été renouvelé pour une nouvelle année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Marc ZEIGER, né le 11 avril 1971 à Berlin, demeurant à L-2955 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, a été nommé au poste d'administrateur pour une durée déterminée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- La démission du poste d'Administrateur-délégué de Monsieur André MALIGNAC est acceptée avec effet immédiat.

- Madame MARGIT ZEIGER, née le 18/09/1941 à Berlin, demeurant au 13, Trachenbergring à D-12249 BERLIN a été nommé au poste de Directeur Général et Délégué à la gestion journalière pour la durée de son mandat d'administrateur c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- Le mandat de LUX-Audit SA a été renouvelé pour une nouvelle année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016056190/24.

(160015465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

PwC's Accelerator, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

—
Il résulte des décisions prises par l'associée unique Pricewaterhouse Coopers, Société coopérative, en date du 15 janvier 2016 que

- la démission de Monsieur Pascal Rakovsky de son mandat de gérant et délégué du conseil de gérance chargé de la gestion journalière au 31 décembre 2015 à minuit est entérinée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016

Pour PwC's Accelerator S.à r.l.

Wim Piot

Gérant / Délégué du conseil de gérance chargé de la gestion journalière

Référence de publication: 2016056197/16.

(160015996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que délégué de la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée, comme suit;

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056204/16.

(160015712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pfizer Precision Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.105.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, d'inscrire le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que délégué de la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée, comme suit;

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056205/16.

(160015710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

PHM Holdco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.164,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.393.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 22 décembre 2015, que l'associé Alexander KNASTER, ayant son siège social à 25, Park Lane, London W1K 1RA a cédé quatre cent trente-trois mille deux cents (433.200) parts sociales de Classe B de la Société qu'il détenait, à la société AK Equity Holdings Ltd, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG11000 et immatriculée au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 1698536 de sorte que, suite à ce transfert:

- Alexander KNASTER, précité, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;
- AK Equity Holdings Ltd précitée, détient désormais quatre cent trente-trois mille deux cents (433.200) parts sociales de Classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016056207/20.

(160015765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

PI.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 77.860.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2015 a décidé:

- D'accepter la démission de la société FIDU-CONCEPT SARL, B38136, 36, AVENUE MARIE-THERESE - 2132 LUXEMBOURG de son poste de commissaire

et

- De nommer à sa place la société SDCOMPTA sàrl, B89036, 11, RUE DES TROIS CANTONS - 8399 WINDHOF (KOERICH). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2017 qui se tiendra en 2018

Référence de publication: 2016056210/15.

(160015975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Micaboul Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.117.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 janvier 2016

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2021:

Administrateurs:

- Monsieur Luc GIVORD, né le 15 mai 1964 à Neuenburg (Suisse), résidant professionnellement à Lange Gasse 15, CH-4002 Bâle;

- Monsieur Thierry JACOB né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg

- Madame Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg

Commissaire:

- FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2016056138/23.

(160015756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Mobile Clearinghouse Network, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.215.

—
Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme MOBILE CLEARINGHOUSE NETWORK, ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 152215.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2016.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2016056148/12.

(160015475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 69.652.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 18 janvier 2016

L'Assemblée générale renouvelle la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Ian, James SARSON
- Monsieur Paul, Martin BAKER

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

L'assemblée générale nomme pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

KPMG Luxembourg s.à.r.l. avec siège au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Novélia Senior Services s.a.

Référence de publication: 2016056167/20.

(160015363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

NT Network Services, LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.316,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.415.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 2015, les associés ont décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2016056169/18.

(160015938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Oaklet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.262.

Auszug aus der Sitzung des Verwaltungsrats vom 16. November 2015

Der Verwaltungsrat hat folgenden Beschluss gefasst:

Wahl der neuen Geschäftsführerin mit Wirkung zum 01. Januar 2016

1. Tägliche Geschäftsführung:

Name: FRITZ

Vorname: Marion

Amtsführung: Geschäftsführerin

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: 7, Grand-Rue - L-6630 Wasserbillig

Geburtsdatum: 17. November 1978

Geburtsort: Völklingen (DE)

Für gleichlautende Ausfertigung - Ausgestellt

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016056170/21.

(160015634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 11 janvier 2016:

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur Roman LEWSZYK

- Monsieur Michael JENSEN

- Monsieur Nicholas PARKES

- Madame Sabine SAID

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017;

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec nouvelle adresse au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016056114/19.

(160015081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.215,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

Par résolution signée en date du 21 janvier 2016, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination de Monsieur Matthew Thomas Fox, avec adresse professionnelle au 116, Huntington Avenue (9th Floor), Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique, au mandat de Gérant A, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée indéterminée;

- Acceptation de la démission de Madame Jennifer Abou-Ezzeddine, avec adresse professionnelle au 116, Huntington Avenue (9th Floor), Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique, de son mandat de Gérant A, avec effet au 31 décembre 2015.

Veillez également prendre note du changement d'adresse de l'associé MCP III Investment S.à r.l. qui a désormais pour adresse 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il est également porté à l'attention de tout intéressé que la nouvelle adresse professionnelle de deux gérants B, à savoir, Madame Marie-Hélène Emond et Madame Gaëlle Violette est la suivante: 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056128/22.

(160015849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Metaform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.245.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 23 décembre 2015 que le capital est désormais détenu comme suit:

- CRUCHTEN Thierry, architecte, demeurant à L-4467 Soleuvre, 47B, rue de Limpach, 500 parts sociales (soit 50% du capital);

- AGAAJANI Shahram, architecte, demeurant à L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach, 500 parts sociales (soit 50 % du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry CRUCHTEN / Shahram AGAAJANI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016056134/16.

(160015544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

MCP-Pharmetics III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.002,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 165.894.

Par résolution signée en date du 21 janvier 2016, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination de Monsieur Matthew Thomas Fox, avec adresse professionnelle au 116, Huntington Avenue (9th Floor), Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique, au mandat de Gérant A, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée indéterminée;

- Acceptation de la démission de Madame Jennifer Abou-Ezzeddine, avec adresse professionnelle au 116, Huntington Avenue (9th Floor), Boston, Massachusetts 02116, États-Unis d'Amérique, de son mandat de Gérant A, avec effet au 31 décembre 2015.

Veillez également prendre note du changement d'adresse de l'associé MCP III Investment S.à r.l. qui a désormais pour adresse 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il est également porté à l'attention de tout intéressé que la nouvelle adresse professionnelle de deux gérants B, à savoir, Madame Marie-Hélène Emond et Madame Gaëlle Violette est la suivante: 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056129/22.

(160015854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

MENA Data Holding S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.408.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2015:

- que la liquidation de la Société est clôturée et que la Société a définitivement été dissoute au 30 décembre 2015;

- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pour MENA Data Holding S.à r.l. (liquidée)

Un mandataire

Référence de publication: 2016056133/18.

(160016124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

OpenWay Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.255.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 21 décembre 2015

- La démission de M. Nicolas MILLE de sa fonction d'administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} juillet 2015 a été acceptée.

- La démission de M. Christian BÜHLMANN de sa fonction d'administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} décembre 2015 a été acceptée.

- M. Anton KORYTOV, né le 25 avril 1960 à Leningrad (Russie) résidant au 36, Petrogradskaya nab., St-Petersbourg 19701 (Russie) a été nommé administrateur de catégorie A avec effet au 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 18 juin 2019.

- M. Bruno FORRET, né le 5 janvier 1973 à Roeselare (Belgique) résidant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 18 juin 2019.

- Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2015.

La Société a été informée de la démission de M. Alexandre TASKIRAN de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPENWAY SOFTWARE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016056172/23.

(160015051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

SpiritVoucher Handlings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.548.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 2 Janvier 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide
la nomination Comme Commissaire aux Comptes de Monterey Audit sàrl 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à partir de ce jour pour une durée indéterminée:

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016056287/13.

(160015552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction de gérant de la société Starlight S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B77109 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 25 septembre 2015.

Richel van Weij.

Référence de publication: 2016056288/11.

(160015902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Stingray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.403.

—
Extrait des résolutions prises par lors de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 25 Novembre 2015

- La démission de Madame Rosalba BARRETTA de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 13 août 2015.

- Madame Delphine BIRCKER, née le 30 mai 1981 à La Fère (France), employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommée comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 14 août 2015, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 20 Janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Stingray Investment S.à r.l

Référence de publication: 2016056290/16.

(160015324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

SL Bielefeld Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.633.

—
RECTIFICATIF

Suite à erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 13 Mars 2015 sous la référence L150047144, veuillez prendre note de la correction suivante:

La démission de monsieur Keith Grealley de son mandat de gérant de catégorie B de la Société est effective à la date du 13 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016056314/15.

(160015223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Walrus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.502.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 décembre 2015

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société Aldus du 14 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg au 5, Allée Schiffer, 2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Walrus

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016056412/14.

(160015487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Washington Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.652.

—
La société WASHINGTON IMMO SA (RCS B 79.652) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 13 janvier 2016.

Fabienne JAUNCEY / Richard PACE SOLER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016056419/12.

(160015670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Wellness Advisor Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 189.474.

—
Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide en date du 30 décembre 2015 de révoquer de sa qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2016056420/15.

(160016004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

West Fields Consolidated S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.460.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 11 janvier 2016

- La démission de Monsieur Marc LIMPENS, de son mandat d'Administrateur, est acceptée, avec effet au 8 janvier 2016.

- Madame Patrizia COLLARIN, employée privée, née le 26 juillet 1972 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc LIMPENS, démissionnaire, avec effet au 8 janvier 2016. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018. La cooptation de Madame Patrizia COLLARIN sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A. / SPF

Signatures

Référence de publication: 2016056421/21.

(160015519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Wiberia Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 68.709.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 janvier 2016 que:

- M. Pierre GRITTI et M. Eric HALFF ont démissionné de leur fonction de gérants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016.

- M. Victor REDONDO SIERRA, avocat et économiste, né le 16 mars 1959 à Madrid (Espagne), avec adresse professionnelle Avenida Dom Carlos I n°103, P-1200-648 Lisbonne (Portugal), a été nommé au poste de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une période indéterminée. Comme prévu à l'article 11 des statuts de la Société, les mandats de tous les gérants de la Société sont définis pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2016056423/16.

(160015740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

XTØ International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 143.716.

Il résulte de lettre de démission datée du 25 Janvier 2016 que:

- la société ACCOUNTIS S.à r.l. (La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l.) s'est démise de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016056430/13.

(160015953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

ASP Scytl Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.754.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 5 décembre 2015 que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat en date du 30 juillet 2015 avec effet immédiat;
 - Madame Claire Sabbatucci, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la société avec effet au 30 juillet 2015 pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour ASP Scytl Holdings Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016056496/17.

(160016912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.157.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

I - GS Leg Investors (Euro) Company, with registered office at South Church Street, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-212850, here represented by Mr. Lucca TORRES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

II- GS Leg Investors Company, with registered office at South Church Street, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-211156, here represented by Mr. Lucca TORRES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Lancaster Coinvestors A S.à r.l.", is a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.157, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 06 November 2008 before Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2921 dated 08 December 2008;

- That the appearing parties are the current shareholders (the "Shareholders") of the Company and that it has taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders decide to appoint "GS Lux Management Services S.à r.l.", established and having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 88045, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Shareholders decide to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders also decide to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve:

- to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

- to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders decide to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate until the date hereof.

The Shareholders decide to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

I - GS Leg Investors (Euro) Company, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Lucca TORRES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

II - GS Leg Investors Company, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «Lancaster Coinvestors A S.à r.l.», est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.157, constituée le 06 novembre 2008 selon un acte passé par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2921 en date du 08 décembre 2008;

- Que les comparants sont les actuels associés (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer la société à responsabilité limitée "GS Lux Management Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88045, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également:

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. TORRES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30401. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050539/138.

(160008724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

IRAF Tami VII, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 203.020.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,
Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“IRAF Tami Holdings”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies’ Register,

duly represented by Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 December 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as state above, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of “IRAF Tami VII”.

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited duration.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "IRAF Tami Holdings", previously named.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31st, 2016.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at four (4) the number of managers and to appoint the following managers for an unlimited duration:

- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Nick Di CIACCA, investment professional, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

- Mr Gareth PURCELL, investment professional, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any

other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

dûment représentée par Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2015, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "IRAF Tami VII".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée illimitée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "IRAF Tami Holdings", mentionnée ci-avant.

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à quatre (4), le nombre de gérants et de nommer pour une durée illimitée:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Nick Di CIACCA, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et
- Monsieur Gareth PURCELL, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. Mathieu, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016008399/446.

(160008044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Favres Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.342.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company FAVRES DEVELOPMENT S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 139342,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13th of June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1648 of July 4, 2008.

The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (€ 32.000.-), represented by three thousand two hundred (3.200) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on August 25, 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2859 of October 16, 2015.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on September 3, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company SANOFIT GROUP S.A., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1019842.

A copy of the said report of the liquidator established on September 3, 2015, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Report of the auditor-controller
- 2.- Discharge to the directors
- 3.- Discharge to the statutory auditor
- 4.- Discharge to the liquidator
- 5.- Closing of the liquidation

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company for the execution of their mandate.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the statutory auditor of the company for the execution of his mandate.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FAVRES DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 139342,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1648 du 4 juillet 2008.

Le capital social est fixé à trente-et-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2859 du 16 octobre 2015.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 3 septembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société SANOFIT GROUP S.A., une société existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1019842.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 3 septembre 2015 après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Décharge à donner donnée au liquidateur
- 5.- Clôture de la liquidation.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation: GAC/2016/212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050417/148.

(16009875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Ananya One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.905.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Ananya Holdings Limited, a limited company by shares organized and existing under the laws of Isle of Man, having its registered office at St George's Court, Upper Church Street, Douglas, IM1 1EE, Isle of Man, registered under the number 004247V.

The appearing party is hereby represented by Peggy Simon, employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company ANANYA ONE S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 148.905 has been incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, then residing at Luxembourg, on the 28th of September 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2252 of November 18, 2009.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 29th of December 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 31, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under the number B 124982.

A copy of the said report of the liquidator established on December 31, 2015, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, having taken notice of the report established by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder gives full discharge to the managers for the execution of their mandates.

Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The closing of the liquidation is pronounced.

Fifth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

Sixth resolution

It is decided that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to the sole shareholder and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Ananya Holdings Limited, une société à responsabilité limitée par actions organisée et existante sous les lois de l'Ile de Man, ayant son siège social au St George's Court, Upper Church Street, Douglas, IM1 1EE, l'Ile de Man, enregistrée sous le numéro 004247V.

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée ANANYA ONE S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.905, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2252 du 18 novembre 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 31 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982 comme commissaire-vérificateur, avec la mission de faire rapport sur la gestion du liquidateur.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 31 décembre 2015 après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport émis par le commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

Cinquième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associé unique.

Sixième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'associé unique qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050254/115.

(160009873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Self-ArtWorks.com, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 186.266.

Les statuts coordonnés au 28 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051616/10.

(160010306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Skip Roaming S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 195.205.

Der Domizilierungsvertrag zwischen der Gesellschaft SKIP ROAMING S.A. société anonyme (R.C.S. Luxembourg B 195.205) und FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme (R.C.S. Luxembourg B 34752), ist mit Wirkung zum 25. November 2015 beendet.

Der bisherige Sitz der Gesellschaft SKIP ROAMING S.A. société anonyme (R.C.S. Luxembourg B 195.205) in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg ist damit abgemeldet.

FIDUCIAIRE EUROLUX

Société Anonyme

Référence de publication: 2016058288/13.

(160018172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.
